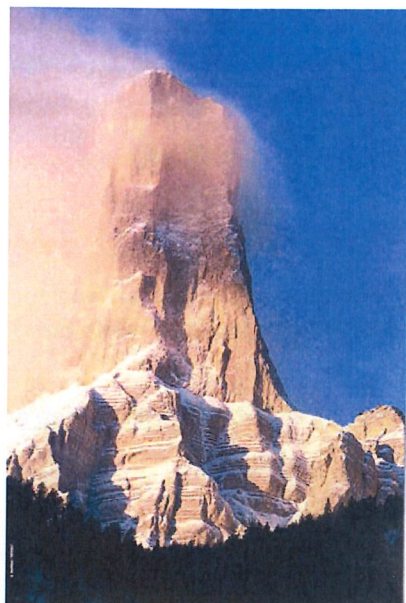


PANGONNE



HIVER 2026

Journal de la mairie de Saint Michel les Portes

Janvier 2026

Bonjour

Cette nouvelle année a commencé avec la célébration habituelle des rois, organisée par l'Animation Portillonne et aussi avec la projection du film sur les vautours dans le cadre de l'ABC. Nous avons dû reporter en janvier le goûter communal avec le spectacle pour les plus petits. Ceci pour permettre la conciliation de dates avec la fête des écoles de Monestier de Clermont et la chorale. En effet, ayant réservé bien à l'avance le spectacle, il ne nous a pas été possible de le décaler sur un autre samedi de décembre, c'est pourquoi exceptionnellement cette année le spectacle a eu lieu le 10 janvier. C'est l'occasion pour moi avec toute l'équipe municipale de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026.

Ce début d'année sera aussi le moment de réaliser le recensement de la population, merci de faire bon accueil à Carine notre agent recenseur pour la commune.

C'est également la fin de notre mandat et les élections de mars se préparent. Je tenais dans ces quelques mots, à dire à tous ceux que je n'ai pas encore croisés, que je ne me représente pas pour un prochain mandat. J'ai eu un grand honneur à être Maire de notre commune. J'ai encore en tête beaucoup de projets communaux nouveaux et d'autres malheureusement non terminés. Bien que notre commune ait délégué de grosses compétences comme les écoles et l'eau, il n'en est pas moins vrai qu'il faut du temps pour répondre au fonctionnement, aux projets d'investissements et participer aux sujets intercommunaux. Je ne dis pas qu'il faut être retraité pour administrer une petite commune mais il faut pouvoir rendre compatible vie professionnelle et engagement communal et il faut s'en rendre compte. Je ferai en sorte de laisser toutes les informations possibles et nécessaires pour assurer la meilleure continuation à l'équipe suivante.

La sécurité fait partie de nos obligations communales et doit aussi être l'attention de tous. Il y a de plus en plus de véhicules garés au cœur du village, c'est un simple constat. Cependant, le stationnement ne doit pas nuire à la sécurité des habitants, des piétons et des intervenants des services publics ou privés, ceci en particulier en hiver avec les engins d'entretien de la route entre Gresse en Vercors et le village. C'est pourquoi nous avons pris la décision de ne plus stationner contre le mur du terrain de boules, car il réduit de trop la largeur de la RD 8A. Néanmoins, devant la Mairie, sur l'équivalent de 2 places de voitures, là où la largeur de la route le permet, le stationnement limité à une quinzaine de minutes, est autorisé afin de permettre à tous une servitude de proximité. Il sera temps au printemps d'en tirer les conclusions et d'envisager la pérennité du dispositif.

Bonne lecture de cette Pangonne d'hiver et portez-vous bien.

Joël ZOPPÉ

Ils ou elles se sont pacés :

Laurence DATH et Olivier DAVID

Elle est née : Céleste RAVERDY LAYE

Infos diverses

un arbre a été offert par la mairie aux enfants nés en 2025:

*La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence d'une trentaine de personnes, de Joël Zoppé, maire de St Michel les Portes, des conseillers municipaux et du porte drapeau, Robert BREYTON.

Les petits portillons et portillonnes ont participé à cette manifestation en déposant une gerbe au monument aux morts. Merci à eux.



Pour terminer, un apéritif a été offert par la mairie.

Food truck

Vous trouverez ci-joint un questionnaire concernant une épicerie itinérante/food-truck, qui pourrait desservir la commune.



Recensement de la population



Il débute le 15 janvier 2026 et se terminera le 14 février 2026.

L'agent recenseur est Carine LEPRINCE

Thoranne

La signature pour l'acquisition de la placette par la mairie aura lieu en février à l'étude notariale de Monestier de Clermont.

Projet d'aménagement



Du côté de l'ANIMATION PORTILLONNE



Comme de coutume, en début d'année, notre première animation a été de proposer un GOUTER avec chocolat chaud et divers galettes et brioches ; samedi 3 janvier 2026 les portillons et portillonnes sont heureux de se retrouver à la salle des fêtes pour partager un bon moment ensemble, se régaler se souhaiter des vœux de bonne année et vers 18 h assister à la projection du film sur les vautours, programmé par l'ABC,

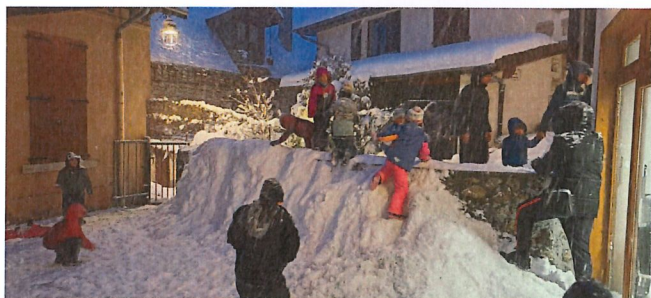
Le calendrier des prochaines animations de 2026 n'est pas encore fixé, mais nous espérons programmer, dans ce premier semestre, un repas et une belote peut être aussi une AG afin de trouver de nouvelles ressources,

La présidente

Noel de la Mairie

Le Noël de la mairie a eu lieu samedi 10 janvier 2026, les conditions météo peu favorables aux déplacements ont empêché certains villageois d'y assister, mais cette neige fraîchement tombée, aura permis aux enfants d'improviser glissades et batailles de boules de neige .

Le théâtre TALABAR a présenté son spectacle de marionnettes « Le jour et la nuit » , s'en est suivi un goûter offert par la mairie où petits et grands se sont régelés autour de friandises diverses.



Le frelon asiatique

► Le Connaitre - Cycle biologique

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes – *Vespa velutina*

Cycle annuel :

Mortalité naturelle : 95%
- Conditions climatiques
- Prédation
- Compétition-Usurpation des nids

Émergence des fondatrices

Période de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles

Élevage des reproducteurs mâles et femelles
1^{ère} émergence à fin septembre



Les premiers frelons asiatiques ou à pattes jaunes sont arrivés en France en 2004, aujourd'hui ils sont présents dans de très nombreux territoires et leur augmentation est exponentielle. Ils ont été classés nuisibles en 2012.

Ils étaient encore absents il y a 4 ans sur notre commune de Saint Michel Les Portes, en 2024 les premiers nids ont été repérés et un a été détruit sur Savouaire. En 2025 plusieurs gros nids ont été observés dont au moins trois à moins de 300m du centre du village, certains ont été détruits dans d'autres endroits.

Quelques explications:

Au printemps, une fondatrice est à l'origine d'un nid primaire de petite taille se situant près des habitations à une hauteur de 1 à 2 m contenant moins d'une centaine d'ouvrières. La population augmentant, un nid secondaire est construit, le plus souvent en haut d'un arbre et la consommation d'insectes augmente dans les mêmes proportions, septembre et octobre étant la période maximale d'augmentation de la population, c'est à cette période que l'on voit une pression maximale sur les ruchers. Courant octobre les mâles fécondent les futures fondatrices, les gynes, et c'est en novembre qu'elles vont quitter le nid (périmètre d'un à deux km) pour affronter l'hiver. Elles vont se cacher dans des anfractuosités et ressortiront au printemps pour redémarrer un nid. Une mortalité importante a lieu au cours de l'hiver mais il en reste suffisamment pour accroître rapidement la propagation.

Au printemps ces nouvelles fondatrices ont besoin de glucides pour démarrer leur nouveau cycle et c'est naturellement qu'elles vont manger du nectar de fleur, et surtout de fruitiers (pruniers, cerisiers, etc..). C'est donc la période que l'on choisit pour le piégeage.

Un nid peut atteindre 1 m de long pour 50 cm de large, contenir 3000 individus (2000 ouvrières, 500 mâles, 500 futures fondatrices) et consommer jusqu'à 11kg d'insectes par an dont beaucoup d'abeilles

Le piégeage : utiliser des pièges sélectifs pour éviter de détruire d'autres insectes, l'appât est constitué du mélange suivant : 1/3 sirop de grenadine + 1/3 de bière blonde + 1/3 de vin blanc (ce dernier n'attirant pas les abeilles)

On peut également trouver des pièges dans certaines jardineries ou auprès des syndicats apicoles de la région Grenobloise : le Syndicat Apicole Dauphinois et l'Abeille Dauphinoise

Vous pouvez signaler vos nids à la mairie par téléphone au 04 76 34 01 58 ou par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-michel-les-portes.fr

Photo d'un nid de frelons asiatiques prise à St Michel



Vincent Descombes

Pourquoi nourrir les oiseaux l'hiver ?

L'alimentation des oiseaux prend une part importante de leur activité quotidienne tout au long de l'année. A la fin de la période de reproduction (juin, juillet ou août selon les espèces) et avant l'arrivée de l'hiver les oiseaux se préparent. La mue (changement de plumage partiel ou total) et la prise de poids sont essentielles avant 2 événements :

La migration post nuptiale pour la majorité des oiseaux ; ceux dont l'alimentation disparaît en hiver, principalement les insectivores mais aussi par exemple, le Circaète Jean-le-Blanc, petit aigle que l'on aperçoit fréquemment au-dessus du village à la belle saison qui se nourrit exclusivement de serpents

La préparation de l'hiver pour ceux qui restent ou qui descendent du nord de l'Europe (Pinson du nord) ou de la montagne (Accenteur alpin) pour trouver sous nos latitudes un climat plus doux.

Pour ceux-là, notre participation au nourrissage prend tout son intérêt.

Quelques conseils cependant afin d'avoir une bonne pratique :

Commencer le nourrissage aux premiers froids ou à la première neige, courant novembre. Maintenir le nourrissage lorsque les conditions sont difficiles (neige, froid). Continuer ainsi jusqu'à la mi-mars, en diminuant progressivement l'approvisionnement, jamais au-delà de fin mars, date à laquelle les premiers passereaux, comme la mésange bleue commencent leur reproduction. En période de reproduction les passereaux insectivores ont besoin d'insectes pour nourrir les jeunes ; les habituer aux graines dans cette période nuirait au bon développement des oisillons.

Privilégier les graines de tournesol, non décortiquées. Si elles sont bio, c'est mieux.

Éviter les boules de graisse remplies de graines, à l'intérieur d'un filet. Les oiseaux peuvent mourir lorsqu'ils ingèrent le filet qui se décompose. Éviter également, le pain, le riz, les pâtes car les estomacs des oiseaux ne peuvent digérer ces aliments.

Les mangeoires ; vous en trouverez de différentes sortes dans le commerce ; vous pouvez aussi vous

Inspirer de modèles existants et les fabriquer vous-même. L'idée est d'en disposer plusieurs à différents endroits avec quelques consignes :

X Éviter impérativement que les chats n'accèdent à la mangeoire, le but n'étant pas de nourrir le chat ! Une petite clochette à son collier prévient les oiseaux en cas de danger.

X Installer les mangeoires à 2 ou 3 mètres du sol, pas plus. Préférer le côté exposé au sud.

X Éviter de les installer trop près de vos fenêtres, afin d'éviter les collisions.

X Plus vous installerez de mangeoires et plus vous aurez d'oiseaux à observer.

X Nettoyer régulièrement les mangeoires afin d'éviter le développement de bactéries et les contaminations. Le vinaigre d'alcool à 12° convient parfaitement. Sécher la mangeoire avant de remettre des graines.

Enfin, vous pouvez rajouter un récipient rempli d'eau pour permettre aux oiseaux de boire et de se baigner. Pour cela, il est nécessaire de changer l'eau très régulièrement pour éviter les contaminations.

Enfin, il ne vous reste plus qu'à prendre une paire de jumelles et un guide sur les oiseaux pour passer de fabuleux moments d'observation.



Quelques espèces observées l'hiver à Saint-Michel les portes : *Mésange bleue*, *Mésange charbonnière*, *Mésange noire*, *Mésange huppée*, *Mésange nonnette*, *Mésange à longue queue* (plus rare ces dernières années), *Fauvette à tête noire*, *Chardonneret élégant*, *Gros bec*, *Moineau domestique*, *Tarin des aulnes*, *Verdier*, *Pic épeiche*, *Pinson des arbres*, *Pinson du nord*, *Sitelle torchepot* (plus rare) ...

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. **Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.**

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

Source : site du Ministère de l'Intérieur



CITOYENNETE



Rappel à la prudence : Pour marcher en sécurité, la nuit ou à l'aube, rendez vous le plus visible possible. Portez des vêtements clairs et équipez vous, si possible, de bandes rétro réfléchissantes et d'une lampe de poche ou lampe frontale. S'il n'y a ni trottoir ni accotement, marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face

Stationnement le long du mur de la Mairie : Pour permettre le passage des engins d'entretien, des intervenants du service public et pour ne pas nuire à la sécurité des piétons, la Mairie a pris un arrêté interdisant le stationnement le long du mur du terrain de boules.

Déneigement : Sur les routes communales, notre agent technique assure le déneigement, soutenu par un vacataire, si besoin de renfort.

Afin de les aider dans cette tâche parfois fastidieuse, nous pouvons entretenir leur travail sur nos petites routes mais également sur nos parkings.

Du sel est à votre disposition à différents endroits de la commune, merci de l'utiliser avec parcimonie, l'abus est inutile et néfaste pour l'environnement. A la place, vous pouvez également utiliser les cendres des poêles à bois ou a granulés.

Suite à une recommandation de la Poste reçue en mairie, pensons aussi à faciliter le travail du facteur en dégagant les accès à nos boîtes aux lettres.

Urbanisme : Toute construction, quelle que soit sa taille ou sa nature (abri de jardin, exhaussement de terrain etc...) nécessite au préalable, une information en mairie qui sera en capacité de vous indiquer les démarches à suivre ainsi que les délais à respecter.

Vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme à l'adresse suivante: urbanisme@saint-michel-les-portes.fr

Les conditions générales d'utilisation sont consultables en Mairie.

Si vous souhaitez recevoir la Pangonne par messagerie électronique, contactez la mairie.

La mairie est ouverte:

Les lundi et vendredis de 9h à 13h et de 14h à 18h

Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le samedi de 9h à 12h.

Tél : 04-76-34-01-58

E mail : mairie@saint-michel-les-portes.fr



Questionnaire – Food Truck / Épicerie Itinérante

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ces questions afin d'identifier les besoins des habitants du village.

1. Tranche d'âge

- ☐ Moins de 18 ans
- ☐ 18–30 ans
- ☐ 31–45 ans
- ☐ 46–60 ans
- ☐ Plus de 60 ans

2. Nombre de personnes dans votre foyer

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3–4
- ☐ 5 et plus

3. Où faites-vous principalement vos courses alimentaires ?

- ☐ Supermarché Commerces
- ☐ de proximité Marché
- ☐ En ligne / Drive
- ☐ Autres:

4. À quelle fréquence faites-vous vos courses ?

- ☐ Tous les jours
- ☐ 2–3 fois par semaine
- ☐ 1 fois par semaine
- ☐ Moins fréquemment

5. Seriez-vous intéressé(e) par un food truck / épicerie itinérante ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Peut-être

6. Quels types de produits aimeriez-vous trouver ?

- ☐ Fruits et légumes frais
- ☐ Pain / viennoiseries
- ☐ Produits frais (fromage, lait, yaourts...)
- ☐ Viande / charcuterie
- ☐ Épicerie sèche (pâtes, riz, conserves...)
- ☐ Boissons
- ☐ Produits locaux / bio
- ☐ Produits ménagers
- ☐ Produits d'hygiène
- ☐ Plats préparés
- ☐ Autres:

7. Souhaitez-vous des produits locaux ?

- ☐ Oui, principalement
- ☐ Oui, si les prix restent raisonnables
- ☐ Peu importe
- ☐ Non pas spécialement

8. Quels services vous intéresseraient ?

- ☐ Commande à l'avance
- ☐ Livraison à domicile
- ☐ Panier de saison / panier surprise
- ☐ Autres:

9. Quels jours préférez-vous ?

- ☐ Lundi
- ☐ Mardi
- ☐ Mercredi
- ☐ Jeudi
- ☐ Vendredi
- ☐ Samedi
- ☐ Dimanche

10. Quels horaires seraient les plus pratiques ?

- ☐ Matin (8h–12h)
- ☐ Midi (12h–14h)
- ☐ Après-midi (14h–17h)
- ☐ Soir (17h–20h)

11. À quelle fréquence souhaitez-vous la venue du food truck ?

- ☐ Plusieurs fois par semaine
- ☐ 1 fois par semaine
- ☐ 1 fois toutes les deux semaines

12. Le prix des produits est-il un critère déterminant pour vous ?

- ☐ Oui
- ☐ Assez
- ☐ Pas particulièrement.

13. Souhaiteriez-vous bénéficier d'un programme de fidélité ou de promotions ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

14. Vos remarques ou suggestions

Merci de déposer ou envoyer le questionnaire à la Mairie